

## Etat Civil

### Avis de décès :

Le 03 juillet 2016 est décédée  
Madame Jeanne VIGEON à l'âge  
de 94 ans.

Le 05 juillet 2016 est décédée  
Madame Henriette BRUNET à  
l'âge de 85 ans.

## Les 06/07/08 août 2016 Blars en fête



### Samedi 6 Août 15h30

15h30 Randonnée musicale  
18h30 Apéro TAPAS  
23h Soirée Dancefloor animé par HK DANCEFLOOR.

### Le Dimanche 7 Août

8 h Petit-déjeuner aux Tripoux  
10h30 messe des paroissiens,  
11h00 Dépôt de gerbes aux monuments aux morts,  
11h30 Apéritif offert par le Comité des fêtes  
13h00 Aubades aux habitants.  
17h30 Inter villages  
18h30 Apéritif festif animé par l'orchestre TTC,  
22h00 Bal avec l'orchestre TTC et son  
accordéoniste Nathalie GRELLETY.

### Le Lundi 8 Août

14h30 Concours de pétanque en doublettes,  
20h00 Soirée grillades d'agneaux et bal avec l'orchestre Yannich Luche

Inscriptions grillades : 05 65 31 31 50 / 05 65 31 32

## Le 21 août 2016 3ème Marché artisanal et vide grenier

# BLARS

## Dimanche 21 août 2016

### 3ème MARCHÉ ARTISANAL ET VIDE GRENIER

Peintures  
Créations bijoux  
Accessoires mode  
Coffrets à bijoux  
Sculptures pierre  
Sculptures bois  
Gravures sur parchemin  
Jouets en bois  
Sculptures de CD  
Patchwork  
Art de la table  
Livres d'artistes uniques  
Objets bois décorés  
Créations couture  
Gravures et sérigraphies  
Poterie, vannerie  
Et bien d'autres encore...

Ateliers  
Découverte

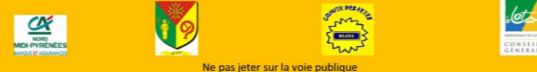
De 9h30 à 18h30

Restauration sur place ou à emporter sur réservation  
Repas 10 € : Saucisse de Toulouse grillée, frites, cabécou, glace, boisson

Buvette

Renseignements et réservations :

Les Créations du Causse : 06 17 52 60 36



Mélodie Liquet vous proposera un atelier d'initiation à la linogravure pour enfants et adultes.

Nadia Richard animera deux ateliers :  
Kumihimo ( tressage japonais pour ados ou adulte)

Atelier Elastiques pour enfants à partir de 4 ans.

Victor fera des démonstrations de vannerie.

Marie et Marcell vous proposeront un atelier découverte « Chant du Coeur »

## Manifestation organisée par l'association « Les Créations du Causse » Avec la participation du Comité des fêtes

Inscriptions : vide grenier et repas  
06 17 52 60 36 / 05 65 22 10 51



MAIRIE DE BLARS

Le Bourg

46330 BLARS

05 65 31 30 81

07 88 35 29 83

mairie.blars@orange.fr

www.blars.fr

# La gazette Blarsoise

2016

3 È M E T R I M E S T R E

## LE MOT DU MAIRE

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous grâce à notre bulletin municipal d'information. En effet, nous faisons paraître aujourd'hui notre seizième numéro de la gazette Blarsoise.

Ce petit journal nous permet de vous informer rapidement sur tous les événements qui touchent de près notre commune.

C'est un journal d'information qui est ouvert à tous.



Tout le monde peut proposer un article pour faire passer une information à nos concitoyens. Le rythme de parution que nous tenons depuis 2013 est trimestriel. C'est votre journal, si vous avez des idées pour le faire vivre encore mieux, elles sont les bienvenues. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous ceux qui travaillent à sa rédaction, sa mise en page et parution.

En cette période de vacances, nous accueillons beaucoup de touristes qui viennent dans notre région pour trouver le calme et le repos loin du stress de la grande ville et de la pression quotidienne de leur activité professionnelle.

Sachons accueillir tous ceux qui aiment notre région et qui ont fait le choix de la découvrir où de mieux la connaître.

Ce n'est qu'en respectant toutes ces diversités de population que l'on arrivera à partager nos valeurs pour vivre « la douce France » que nous aimons.

Ce mois d'août est marqué par deux événements festifs qui font vivre notre commune, la fête votive organisée par le comité des fêtes et le marché artisanal et vide grenier organisés par « Les Créations du Causse. »

Je les remercie pour leur implication dans ces manifestations, dont vous lirez le détail dans ce journal communal.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances. Pour ceux d'entre vous qui ont Repris le travail, je vous souhaite beaucoup de courage.

### SOMMAIRE :

- Le mot du Maire.
- La communauté de communes de Labastide Murat vivra
- Entretien du cimetière
- Point sur le PLUI
- Signalisation locale
- Utilisation de l'eau
- Blars en fête
- Marché artisanal et vide grenier.



Etre en vacances,  
C'est n'avoir rien à faire  
et avoir toute la journée  
pour le faire :

Robert ORBEN

## La communauté de Communes de Labastide Murat vivra !...



Vous n'êtes pas sans savoir que l'existence de notre Communauté de Communes était fortement remise en cause par son « insuffisance de population » : 3900 habitants, le minimum imposé par la loi étant fixé à 5000 habitants.

Nous avons, ces derniers mois, assisté à de nombreux débats sur les nouveaux regroupements de Communautés de Communes. La position de vos élus est claire et nette, ils refusent tout regroupement forcé, notamment avec l'intercommunalité de Gourdon.

Nous souhaitons conserver et porter l'identité du Causse, vivre dans une intercommunalité à taille humaine où chaque commune est écoutée et entendue, où nous pouvons mesurer les résultats attendus.

Pour se mettre en conformité avec la loi il a été proposé à Madame la Préfète une extension de notre Communauté de Communes à 9 communes voisines : Carluçet, Couzou, Durbans, Flaujac-gare, Lamothe-Cassel, Le Bastit, Quissac, Reilhac et Soucirac.

Toutes ces communes ont voté favorablement par délibération leur rattachement à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat ce qui permettra d'atteindre le seuil des 5000 habitants que nous impose la loi pour poursuivre notre existence.

D'autres communes sont encore en réflexion pour rejoindre notre communauté, la réponse définitive sera donnée par la Préfète en septembre 2016.

## Entretien du cimetière....

Suite aux différentes directives de la Préfecture, les collectivités locales n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage et l'entretien des tous les espaces verts.

La commune de Blars utilisait jusqu'à présent un désherbant à base de glyphosate pour l'entretien du cimetière.

Du fait de l'impossibilité d'utiliser ce produit, nous constatons une prolifération de mauvaises herbes qui est fortement préjudiciable pour l'image de notre commune.

Face à ce problème, nous ne restons pas inactifs et étudions avec attention toutes les solutions qui nous sont proposées en vérifiant qu'elles soient efficaces et compatibles avec le budget de la commune.

Plusieurs de nos concitoyens nous ont interpellés sur l'état du cimetière.



Aussi, comme certains d'entre vous l'ont proposé, nous pouvons organiser une journée de « volontariat bénévole » pour un désherbage Mécanique.

Les volontaires peuvent de se faire connaître à la mairie le plus tôt possible où nous centraliserons toutes les bonnes volontés pour organiser cette action. D'avance merci.

## POINT SUR LE P.L.U.I.

Le 9 juin 2016 s'est tenu à la mairie de Blars une réunion P.L.U.I. avec le bureau d'étude URBADOC et la CCCLM.

Cette réunion avait pour but de prendre connaissance du diagnostic de l'existant sur notre commune et de vérifier sur le terrain les préconisations du bureau d'étude.

Il a été défini des zones urbanisables pour les dix prochaines années.

Ces informations ne sont que des préconisations du bureau d'étude, elles deviendront peut être définitives après enquête publique où tout le monde pourra exprimer

ses revendications auprès du commissaire enquêteur.

Compte tenu de l'arrivée des neufs nouvelles communes qui devront se rattacher au P.L.U.I. de la CCCCLM, la sortie des documents définitifs et la règlementation sera retardée de quatre à six mois.

Pour information, le cahier de concertation est toujours disponible en mairie



## Signalisation locale

Actuellement, nous sommes en contact avec les responsables de la voirie du département pour rénover et modifier la signalisation des communes voisines dans le village.

En même temps, nous en profitons pour mettre en conformité toute la signalisation locale en collaboration avec la Communauté de Communes conformément à la charte graphique départementale éditée en octobre 2015.

Cette signalisation normalisée remplacera les panneaux publicitaires et les indications réalisées avec « les moyens du bord ».

Toutes les activités touristiques et artisanales du village et des alentours sont concernées : « Restaurants, camping, gîtes, artisans » etc...

Nous sommes déjà en contact avec la majorité des personnes concernées. Dans le cas où nous aurions oublié certains d'entre vous, merci de vous faire connaître à la mairie afin de finaliser complètement cette opération.

Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal visible sur le panneau d'affichage de la mairie, concernant l'utilisation de l'eau de la commune en période estivale.

Suite aux problèmes rencontrés, notamment avec une société de travaux publics, il est **interdit** de pomper de l'eau dans les lacs de la commune. Lac de la fontaine, lac du mas et de combefère du 1er juin au 15 septembre de chaque année.

Cette eau est considérée comme réserve à incendie pendant les mois de forte chaleur.

## Utilisation de l'eau publique

L'eau est un bien précieux  
Respectons là !

